

- - -

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 22 juillet 2020**

Le mercredi 22 juillet 2020 à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 19 juin, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du code des collectivités territoriales.

### **Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :**

M. Gille BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

### **Etaient présents, les agents suivants :**

Mme Odile LACROIX, secrétaire de mairie

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 11**

**Votants : 11**

### **Accueil des participants**

**Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés.  
Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal**

**Odile LACROIX**

Odile LACROIX explique une correction faire sur le budget présenté lors du conseil municipal du 24/06/20 et demande si les conseillers présents ont des remarques sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'est faite.

✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

### **2. Décision Modificative sur budget communal**

**Odile LACROIX**

Odile LACROIX explique que le montant de l'achat des tables pour la salle des fêtes est de 4 800 € et non 3 000 € comme cela avait été mentionné dans le budget voté le 24/06/20. Il est donc nécessaire de faire une Décision Modificative pour augmenter le montant de la ligne 2135

du budget communal et diminuer celui de la ligne 21318, comme indiqué dans la tableau ci-après :

Ligne du Budget communal	Montant voté le 24/06/20	Montant après DM
2135 OP59	3 000 €	4 800 €
21318 OP60	21 393,95 €	17619.78

✓ **La Décision Modificative est validée à l'unanimité.**

### 3. Décision Modificative sur budget Lotissement

**Claudine LACROIX**

Claudine LACROIX explique que la trésorerie a signalé une erreur sur la ligne 71 du budget du lotissement voté le 24/06/20 : il fallait distinguer les montants en promesse de vente et ceux des terrains non vendus, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Ligne du Budget communal	Détail des lignes voté le 24/06/20	Détail des lignes après DM
7015	51864.66	45477.18+6387.48

✓ **La Décision Modificative est validée à l'unanimité.**

### 4. Adhésion au TE46- groupement d'achat énergie

**Odile LACROIX**

Odile LACROIX signale qu'il est trop tard pour adhérer au groupement de commande initié par 8 syndicats département d'énergie, dont la FDEL, pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de service en matière d'efficacité énergétique. La délibération n'est donc plus à l'ordre du jour.

Il serait par contre nécessaire de travailler sur le sujet car les tarifs règlementés de vente d'électricité prennent fin au 1er janvier 2021.

✓ **Cette délibération est annulée. Une commission (voir liste des membres dans le tableau ci-dessous) est chargée de travailler sur le sujet.**

NOM	Prénom
FAYET	Mélanie
GALES	Serge
BELLIVIER	Gille
MASBOU	Nathalie

### 5. Convention APEAI et révision des prix facturés aux parents

**Odile LACROIX**

**Michel VÉDRUNE**

Odile LACROIX indique qu'un courrier a été adressé à l'APEAI pour leur demander les tarifs qui seront appliqués en 2020-2021 pour la fourniture des repas à la cantine de l'école. L'APEAI a répondu que le tarif 2020-2021 serait de 4,05 € par repas.

- ✓ **La convention avec l'APEAI est validée à l'unanimité et les prix facturés aux familles est fixé à 4,05 € par repas.**

## **6. Acceptation don comité de gestion** **Odile LACROIX**

Odile LACROIX indique que le comité de gestion de la salle des fêtes propose de faire un don de 4 800 € à la commune, en contrepartie de services rendus.

- ✓ **Le don de 4 800 € du comité de gestion est accepté à l'unanimité.**

## **7. Inscription des dépenses au 6232** **Odile LACROIX**

Odile LACROIX explique que le conseil municipale doit détailler dans une délibération les dépenses autorisées dans la ligne 6232 - fêtes et cérémonies du budget communal.

- ✓ **Les dépenses listées ci-dessous sont autorisées au titre de la ligne 6232 à l'unanimité.**

<b>Dépense autorisées par l'ancien conseil municipal</b>	<b>Dépense autorisées par le conseil municipal actuel</b>
Gerbes et frais de réception pour monument aux morts	Gerbes et frais de réception pour monument aux morts
Frais de réception à l'occasion de réunions	Frais de réception à l'occasion de réunions et de journées citoyennes
Frais de réception à l'occasion de la galette	Frais de réception à l'occasion de la galette
Fourniture de médailles et frais de réception à l'occasion de la remise de médaille	Fourniture de médailles et frais de réception à l'occasion de la remise de médaille
Cadeau pour départ de personnel communal ou d'un enseignant	Cadeau pour départ de personnel communal, d'un enseignant
Cadeau pour anniversaire d'une personne centenaire	Cadeau pour anniversaire d'une personne centenaire

## **8. Devis et entretien défibrillateur** **Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE explique que plusieurs devis ont été obtenus pour l'entretien du défibrillateur mais que les prestations sont différentes. Gilles BELLIVIER est chargé de comparer ces offres.

## 9. Rapports des différentes commissions

Mélanie FAGES  
Jacques FOUCHER

### - Conseil d'école

Mélanie FAGES, est chargée de faire un compte-rendu du dernier Conseil d'école auquel elle a participé. Elle signale d'abord une bonne nouvelle : le directeur de l'école, Antoine, est depuis peu titulaire de l'éducation nationale,. Elle indique ensuite quelques points abordés lors du conseil :

- nécessité de redistribuer les heures des ATSEM ;
- problème de l'absence d'une deuxième sortie de secourt qui devra être résolu dès septembre 2021 car 21 élèves sont attendus or seulement 19 sont autorisés ;
- réclamations du personnel : mettre un programmeur sur les radiateurs, tableaux de lège, rideaux occultants aux fenêtres de l'étage, barrière de sécurité autour du bassin de l'étang, court du bas à réaménager, petit matériel pour classe de maternelle, couvercle pour le bac à sable, couper les branches des arbres, renouveler ou réparer ordinateurs.

### - Commission communication

Mélanie FAGES indique qu'il n'y a pas eu de nouvelle rencontre de la commission depuis le dernier conseil municipal. Une réunion aura lieu prochainement pour mettre une annonce sur le bon coin pour les derniers terrains du lotissement.

### - Tourisme

Jacques FOUCHER signale que plusieurs visites du Super Cayrou sont organisées prochainement par l'office de Tourisme de Figeac, le PNR des Causses du Quercy et derrière le Hublot. Il serait intéressant que des élus de la commune y participent.

Il indique également que les travaux provisoires pour faciliter le stationnement ont démarrés. Concernant les toilettes sèches, une rencontre avec la personne chargée du suivi de ce dossier au Grand Figeac est nécessaire avant de signer la convention.

### - Ralentisseurs

Un rendez-vous avec le CAUE et le département est prévu le 31 juillet pour étudier les possibilités de mise en place d'une chicane.

## 10. Informations et question diverses

Michel VÉDRUNE

### - Dégradation du panneau d'entre de village

Michel VÉDRUNE indique que la commune a porté plainte pour le graffiti fait sur le panneau d'entrée de village. Le changement devrait être pris en charge par l'assurance s'il est à la charge de la commune.

### - Membres de la commission électorale

Michel VÉDRUNE explique qu'il faut désigner un membre du Conseil municipal pour la commission électorale et que ça ne peut pas être lui. Mathilde VÉDRUNE ayant été désignée suppléante lors du Conseil municipal du 23/05/20 se propose pour ce poste.

### - Sites potentiels pour l'implantation d'antennes

Michel VÉDRUNE signale qu'Orange recherche un site pour l'implantation d'une antenne téléphonique. Il propose de leur indiquer 2 sites potentiels : près du poteau électrique de Senil, près du stade (150m à 200 m). Le Conseil valide cette proposition.

- **Tampon blason**

Une personne a écrit à la mairie pour lui proposer de créer gratuitement un tampon encreur du blason de Gréalou. Michel VÉDRUNE propose d'accepter et le conseil valide.

- **Assurance**

L'assureur actuel de la commune (Groupama) a fait une proposition pour assurer Super Cayrou et les toilettes sèches. Cela reviendra à 133 € de plus par an.

- **Vitrine église**

Mathilde VÉDRUNE indique que sa mère lui a demandé s'il la mairie pouvait installer une vitrine pour afficher les horaires de messes et autres informations utiles au fonctionnement de l'église. Elle a trouvé des vitrines chez IPSO à des prix compris entre 150 et 200 €. Elle va également demander un devis à Gille pour une vitrine en bois.

Jacques FOUCHER en profite pour signaler que les containers à ordures ménagères situés contre le mur de l'église sont gênants et dangereux, de même que ceux contre la salle des fêtes et sur l'aire de repas. Il faudrait les éloigner des murs et créer des enclos.

- **Commissions grand Figeac**

Nathalie MASBOU signale que les 10 Commissions thématiques du Grand Figeac sont ouvertes à tous les conseillers municipaux et qu'il serait intéressant que la commune de Gréalou soit représentée dans toutes ces commissions. Les noms des personnes souhaitant être membres doivent être transmis avant le 15/09 à Jean-Pierre GINESTE. Les Commissions sont les suivantes :

1. Agriculture, alimentation, forêt
2. Culture et patrimoine
3. Eau, assainissement
4. Economie, formation, tourisme, développement local
5. Enfance, jeunesse, sport, piscines
6. Environnement, climat, air, énergie
7. Habitat, aménagement (numérique, cœurs de villages), politiques contractuelles
8. Planification, urbanisme, mobilité
9. Santé, affaires sociales, service public
10. Voirie, éclairage public, bâtiments, déchets ménagers

**Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 10 Septembre à 20h30, à cantine de l'école.  
Il clôt la séance.**

A Gréalou, le 2 août 2020.

La secrétaire de séance :  
Mélanie FAYET